

*Il est temps de faire passer les femmes  
et les filles au premier plan :  
c'est une question de respect  
des droits humains !*

Avis présenté par la  
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL)  
au Secrétariat à la condition féminine  
dans le cadre de la consultation  
*« Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes »*



Janvier 2016

## TABLE DES MATIÈRES

Présentation de la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	3
Commentaires généraux	4
Commentaires sur les nouveaux enjeux identifiés par le SCF	5
Caractéristiques de la région de Lanaudière	7
Préoccupations de la TCGFL	8
Commentaires au niveau de la structure organisationnelle	13
Commentaires sur le financement	15
Recommandations de la TCGFL	16
Membres de la TCGFL	20

## **PRÉSENTATION DE LA TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LANAUDIÈRE (TCGFL)**

Fondée à 1991, la TCGFL est un regroupement régional de l'action communautaire autonome qui intervient pour que les droits et les intérêts des femmes soient respectés. Elle vise l'amélioration des conditions de vie et de santé des femmes et favorise la participation active du mouvement des femmes de Lanaudière au développement socioéconomique de la région. Composée de 22 groupes de femmes, la TCGFL poursuit, dans une perspective d'égalité entre les sexes et d'actions non partisans aux niveaux politique et religieux, les buts généraux suivants :

- Favoriser la concertation régionale concernant les dossiers en condition féminine;
- Défendre et promouvoir les droits et les intérêts des femmes de la région de Lanaudière.
- Développer des projets collectifs régionaux à partir des intérêts et buts communs des membres.
- Favoriser la consolidation et le développement de ressources locales et régionales améliorant les conditions de vie des femmes.

Situé dans la région de Lanaudière, les groupes membres sont répartis à travers les 6 MRC de la région et représentent 1 900 lanaudoises.

Les dossiers spécifiques sur lesquels la TCGFL travaille sont :

- La santé des femmes.
- L'autonomie économique des femmes.
- La participation citoyenne et politique des femmes.

**La présentation qui suit résume les préoccupations et les recommandations de la TCGFL suite à une consultation de 23 intervenantes et bénévoles des groupes membres, tenue le 26 novembre 2015.**

Rédaction :

Francine Rivest

Coordonnatrice de la TCGFL

450-752-0049

[tcgfl@bellnet.ca](mailto:tcgfl@bellnet.ca)

[www.femmeslanaudiere.org](http://www.femmeslanaudiere.org)

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

D'emblée, lorsque les groupes de femmes de la région de Lanaudière ont pris connaissance du cahier de consultation « Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes », ceux-ci ont été déçus par le manque d'audace des enjeux proposés. Dans un contexte où on tend à faire croire que l'égalité est atteinte entre les femmes et les hommes et sur les données factuelles exposées dans le document de consultation, on se questionne sur quelle base d'analyse le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a pu proposer des enjeux qui s'éloignent de l'objectif exclusif d'améliorer les conditions de vie des femmes.

Nous déplorons aussi le fait que les groupes de femmes n'ont pas été consultés sur l'évaluation et le bilan de la politique gouvernementale « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait » et les plans d'action qui s'y rattachent. C'est pourquoi, nous ne comprenons pas les réflexions qui ont conduit le SCF à insérer toutes les préoccupations qui concernent les inégalités vécues par les femmes sous un même enjeu. C'est à notre avis, diminuer les chances d'atteindre efficacement une réelle égalité entre les femmes et les hommes. Selon nous, les enjeux proposés s'inscrivent dans une tendance à s'occuper « également » des femmes que des hommes. Aussi, la façon de présenter les enjeux laisse croire que les sommes qui seront investies seront divisées également en part égale.

Il manque de volonté ferme du Secrétariat à la condition féminine de s'attaquer aux inégalités persistantes que vivent les québécoises. **IL EST TEMPS DE FAIRE PASSER LES FEMMES ET LES FILLES AU PREMIER PLAN : C'EST UNE QUESTION DE RESPECT DES DROITS HUMAINS!**

## COMMENTAIRES SUR LES NOUVEAUX ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LE SCF

La lecture du document de consultation a amené les groupes de femmes de la région de Lanaudière à réaliser que les enjeux proposés par le SCF n'en sont pas tous pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. En fait, les enjeux #3 et #4 sont des conditions pour parvenir à cette égalité, tandis que l'enjeu #2 s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.

### Enjeu 1 : Réduction des inégalités entre les femmes et les hommes

Nous sommes heureuses que les préoccupations importantes touchant la condition féminine soient identifiées et que le SCF entend intervenir sur ces cibles. Cependant, comme nous l'avons mentionné dans les commentaires généraux, nous avons une inquiétude que les actions soient restreintes si les cibles demeurent sous un même enjeu. À notre avis, chacune des cibles devraient être un enjeu avec des mesures concrètes et de réels investissements financiers. De plus, le SCF devrait intervenir à bannir les inégalités entre les femmes et les hommes et non juste les réduire.

### Enjeu 2 : Capacité à agir sur des problématiques existantes chez les femmes et les hommes, mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe.

Nous sommes d'accord que les femmes et les hommes vivent des problématiques différemment. Toutefois, cet enjeu proposé suppose la réalisation d'actions autant pour les femmes que pour les hommes et de voir l'octroi égal de ressources pour les femmes et pour les hommes. On s'éloigne de la vision d'améliorer la situation des femmes et de reconnaître la discrimination systémique envers les femmes. Nous ne croyons pas que c'est au SCF d'intervenir dans des mesures pour les hommes.

Ceci nous amène au fait que le SCF se questionne sur l'application de l'analyse différencié selon les sexes (ADS). Nous constatons que l'ADS est douloureusement absente des choix mis de l'avant par les instances gouvernementales, occasionnant de graves reculs en terme d'égalité pour les femmes. Selon nous, l'ADS demeure un outil efficace s'inscrivant aux différentes étapes de planification et de suivi des actions, permettant ainsi de définir des conditions propices à sa mise en place. Nous trouvons malheureux que dans notre région, malgré des demandes de la part de la TCGFL, que ce dossier n'ait pas été priorisé par les partenaires et ministères dans les dernières années. Nous croyons fortement qu'une formation et qu'un accompagnement peuvent s'avérer

nécessaires pour déceler les impacts sur les femmes dans les diverses politiques et décisions budgétaires prônées par le gouvernement et d'en corriger les effets néfastes. Nous ne pouvons que déplorer qu'un grand nombre des décisions prises à ce jour portent atteinte à l'avancement concret de l'égalité et ajoutent des obstacles supplémentaires pour les femmes qui font face à des discriminations en raison de leur handicap, de leur origine ou de la couleur de leur peau.

C'est pourquoi, il serait plus judicieux que l'enjeu #2 soit retiré et que le SCF alloue les investissements et les ressources nécessaires à l'application de l'analyse différenciée selon les sexes en faveur des femmes et des filles dans toutes les régions du Québec. C'est une condition de base pour une réelle politique en égalité entre les femmes et les hommes.

### Enjeu #3 : Contribution et mobilisation des agentes et agents de socialisation et des actrices et des acteurs de changement en faveur de l'égalité femmes-hommes

Nous sommes totalement en accord que l'égalité soit une responsabilité partagée par toutes et tous. Il est temps que les personnes jouant un rôle influant pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes se mobilisent en ce sens. Les groupes de femmes et la TCGFL qui contribuent activement à défendre les droits des femmes se sentent souvent seuls et non écoutés. D'ailleurs, nous déplorons le fait que notre travail ne soit pas reconnu à sa juste valeur par le SCF.

Comme mentionné en introduction à cette section du document, cette contribution et la mobilisation des personnes concernées n'est pas un enjeu mais une condition de base pour que des changements puissent se réaliser. C'est pourquoi, il serait plus approprié que l'enjeu #3 soit retiré et soit inscrit comme condition transversale.

### Enjeu #4 : Implication des hommes dans l'atteinte de l'égalité

Tout comme le précédent enjeu, les hommes doivent se mobiliser à appuyer le travail des groupes de femmes et dénoncer les inégalités que vivent les femmes. Cette contribution n'est pas un enjeu mais une condition de base pour que des changements puissent se réaliser. C'est pourquoi, il serait plus logique que l'enjeu #4 soit retiré.

## CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION LANAUDIÈRE<sup>1</sup>



La population de Lanaudière est estimée à 476 900 personnes au 1<sup>er</sup> juillet 2012, ce qui en fait la 5<sup>e</sup> région administrative la plus peuplée du Québec. Elle s'est accrue de 10 % depuis 2001, soit une hausse supérieure à celle observée au Québec (4 %).

La région de Lanaudière se compose de six MRC soit : les Moulins, Montcalm, Matawinie, Joliette, l'Assomption et d'Autray. Elle compte 59 municipalités, 12 territoires non organisés et la communauté autochtone Atikamekw répartis sur 12 414 kilomètres carrés au nord de la région.

De 2001 à 2006 la population immigrante est passée de 7 890 personnes à 12 675 personnes, soit une augmentation de 62 %.

42,6 % des personnes occupées travaillent à l'extérieur de la région, dont 29,4 % à Montréal et 6,7 % à Laval.

Particularités entre les MRC du Sud et celles du Nord : TOUT SE PASSE AU SUD

- Les MRC du Sud (les Moulins, l'Assomption) sont situées près de Montréal et de Laval.
- Les jeunes familles et la majorité des personnes immigrantes s'installent dans les deux MRC du Sud de la région.
- Les 2 MRC du Sud (les Moulins, l'Assomption) rassemblent, à elles seules, un peu plus de la moitié des résidents lanaudois.
- Les 3 MRC plus au sud (les Moulins, l'Assomption, Montcalm) présentent un taux de travailleurs supérieur à la moyenne québécoise.
- La proportion de la situation des familles à faible revenu est située dans les MRC du Nord (Joliette, Matawinie)

<sup>1</sup> Institut de la statistique, Profil sociodémographique et socioéconomique de la région de Lanaudière, 2013

## PRÉOCCUPATIONS DE LA TCGFL

Les groupes de femmes de Lanaudière ont dénombré trois enjeux majeurs où davantage d'investissements et d'attention pourraient avoir des effets catalytiques et multiplicateurs sur la vie des femmes et des filles ainsi que des générations québécoises futures :

- L'éducation des filles et des femmes
- L'autonomie et la sécurité économique des femmes
- La santé des femmes.

### L'éducation des filles et des femmes

L'éducation des filles est selon nous, l'un des plus puissants leviers vers l'autonomisation des femmes. Le niveau de scolarité a un impact sur le revenu d'emploi des personnes. Celles qui ont fait un plus grand nombre d'années d'études ont généralement un meilleur revenu d'emploi et sont moins susceptibles de connaître des épisodes prolongés de faible revenu.

Lanaudière se situe toujours parmi les régions québécoises ayant les plus faibles taux de diplomation au secondaire, occupant ainsi le 5<sup>e</sup> rang sur les 17 régions québécoises.<sup>2</sup> De plus, il y a une sous-représentation des femmes dans des programmes susceptibles de mener à des emplois qui présentent de bonnes perspectives d'avenir et dans des domaines traditionnellement masculins.<sup>3</sup> D'ailleurs à cet effet, les groupes de femmes ont constaté qu'il est encore difficile de motiver les jeunes femmes à s'intéresser aux

**« Veiller au bien-être des filles, des jeunes filles et des femmes et améliorer les circonstances dans lesquelles les femmes mettent leurs enfants au monde, privilégier le développement du jeune enfant et l'éducation des filles et des garçons, améliorer les conditions de vie et de travail, adopter une politique de protection sociale qui profite à tous et créer des conditions permettant de bien vieillir. Les politiques conçues pour atteindre ces objectifs doivent faire intervenir la société civile, les pouvoirs publics et les institutions mondiales. »**

Commission des déterminants sociaux de la santé et Organisation mondiale de la santé (OMS), Comblant le fossé en une génération. Instauration de l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé, Rapport final, 2009

<sup>2</sup> Agence de santé et des services sociaux de Lanaudière, Spécial rentrée scolaire 2014, 2014

<sup>3</sup> Conseil du statut de la femme, Fiche socio-économique, 2012



métiers traditionnellement masculins. Elles sont encore attirées vers les emplois du secteur tertiaire et c'est là à notre avis, que le gouvernement doit revaloriser ce secteur, essentiel dans la société. Aussi, malgré le fait que trois filles sur quatre ont obtenu leur diplôme d'études secondaires après sept ans comparativement à six garçons sur dix, les groupes de femmes sont préoccupés par la situation des filles des MRC du Nord de Lanaudière car il y a une diminution généralisée du taux de diplomation au secondaire depuis 2006-2008<sup>4</sup>. D'ailleurs, on constate que les MRC plus au nord, donc plus éloignées de Montréal, sont confrontées à de grands défis en terme de transport et se caractérisent aussi par un faible niveau de scolarisation et un revenu familial moins élevé, ce qui nuit considérablement à la poursuite d'études supérieures.

De plus, les cégeps et les centres universitaires se situent au centre et au sud de la région. Cette situation met en évidence toute l'importance de faire des efforts pour offrir des services professionnels et de soutien à proximité et gratuits ainsi que des services tels le transport collectif adéquat pour encourager les élèves à terminer leurs études et la poursuite au niveau professionnel et supérieur. D'ailleurs, les commissions scolaires qui ont vécu une première compression en juin et celle prévue prochainement touchera entre autres les professionnelLEs qui viennent en aide aux élèves en difficulté. Pourtant, un sondage Léger et Léger a révélé qu'un élève sur 5 ne reçoit pas des services adéquats. En milieu défavorisé, la statistique s'élève à 1 élève sur 4. Les tarifs des services de garde en milieu scolaire ont aussi augmenté de manière substantielle à la rentrée 2015, allant jusqu'à doubler dans certains cas.<sup>5</sup>

De plus, les emplois sont concentrés dans les milieux urbains et dans le sud de la région. Tous ces facteurs contribuent au risque que les jeunes femmes se retrouvent sans emploi ou au sein de métiers traditionnellement féminins les plus faiblement rémunérés.

### L'autonomie et la sécurité économique des femmes

Nous considérons que la lutte contre la pauvreté est un enjeu prioritaire lorsqu'on souhaite favoriser l'autonomie et la sécurité économique des femmes. Lorsqu'une personne n'est pas capable de combler ses besoins de base, ce sont ses droits fondamentaux qui ne sont pas respectés. On parle ici du droit de se loger dans un endroit sécuritaire et abordable, de se vêtir, d'avoir une alimentation saine et suffisante,

---

<sup>4</sup> Agence de santé et des services sociaux de Lanaudière, Spécial rentrée scolaire 2014, 2014

<sup>5</sup> Institut de recherche et d'informations socio-économiques, Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, consulté le 15 décembre 2015

du droit au travail dans des conditions sécuritaires qui respectent les normes du travail, à la santé, à l'éducation, aux services de garde et à un niveau de vie décent. Nous notons que la Mesure du panier de consommation (MPC) calcule que l'atteinte minimale des besoins de base. Atteindre la MPC ne veut pas dire être sorti de la pauvreté, loin de là. Le salaire minimum, même à temps plein, ne permet donc pas de sortir de la pauvreté.

Dans la région de Lanaudière, 50,1 % des femmes ont des revenus de moins de 20 000 \$ comparativement à 29,8 % chez les hommes.<sup>6</sup> Nous nous inquiétons aussi par le fait que dans Lanaudière 24 % des familles avec enfants ont une femme comme chef de famille<sup>7</sup>. Sachant qu'au Québec, les personnes dans les familles monoparentales ayant une femme à leur tête représentent 33 % en situation de pauvreté comparativement à 14% chez les hommes<sup>8</sup>, il est temps que le gouvernement hausse les revenus de ces personnes. Aussi, les femmes âgées de 65 ans et plus ne disposent que de 59% du revenu des hommes du même âge<sup>9</sup>, ce qui les mettent dans une situation très précaire.

Dans la région, la main d'œuvre féminine est concentrée dans le domaine tertiaire soit 85,9 % des femmes y occupant un emploi<sup>10</sup> dont 50 % travaillent dans les secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale, du commerce et des services d'enseignement.<sup>11</sup> Ces milieux de l'échelle professionnelle demeurent très ségrégués sur une base sexuelle, ce qui exige normalement une formation de niveau secondaire ou collégial. Ainsi, nous nous retrouvons avec des femmes dont le revenu d'emploi médian est de 27 454 \$ en 2011, ce qui est légèrement inférieur à celui des femmes du Québec (28 515 \$). De plus l'écart de revenu d'emploi médian entre les femmes et les hommes de Lanaudière s'élève à 12 316 \$.<sup>12</sup> Afin de réduire cet écart, des pistes de solution peuvent être envisagées telles la mise en place des mesures de conciliation travail-famille pouvant permettre à un plus grand nombre de femmes de travailler à temps plein ou le soutien aux femmes dans le choix d'occupations mieux rémunérées, etc.

Par exemple, la région de Lanaudière est l'endroit où le nombre d'entreprises en construction est une des plus élevées au Québec avec ses 1625 membres<sup>13</sup> et où les

---

<sup>6</sup> **Conseil du statut de la femme**, Fiche socio-économique, 2012

<sup>7</sup> Idem

<sup>8</sup> **Collectif pour un Québec sans pauvreté**, Observatoire de la pauvreté et des inégalités au Québec

<sup>9</sup> Idem

<sup>10</sup> **Conseil du statut de la femme**, Fiche socio-économique, 2012

<sup>11</sup> **Emploi-Québec**, Information sur le marché du travail, bulletin Mai 2014 Volume 2, numéro 12

<sup>12</sup> Idem

<sup>13</sup> **APCHQ Lanaudière**

femmes pourraient être plus présentes. Selon la Commission des entrepreneurs en construction, les femmes représentent 1,38 % de la main-d'œuvre au Québec alors que la cible du premier Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction visait 2 % en 1997<sup>14</sup>. Les groupes de femmes qui offrent du soutien aux femmes intéressées à intégrer des métiers majoritairement masculins ont noté que l'accès et le maintien des femmes formées et compétentes dans des métiers majoritairement masculins demeurent complexes, et ce, malgré le travail de promotion et de sensibilisation auprès des milieux d'enseignement et des employeurs.

Pour terminer, malgré les grandes transformations des rôles des femmes et des hommes à l'intérieur des familles et dans le marché du travail depuis vingt-cinq ans, les femmes portent encore aujourd'hui un fardeau plus lourd vis-à-vis de la conciliation famille-travail-études. Ainsi, les congés parentaux sont peu pris par des pères, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à diminuer leurs heures de travail pour des raisons familiales et peu d'hommes se prévalent des mesures offertes dans des entreprises pour faciliter les responsabilités familiales et le travail. Dans un contexte où il y a un désinvestissement des programmes d'aide et de soutien (services de garde, soutien scolaire aux enfants en difficultés, soutien à la famille souffrant des problèmes divers, etc.) le travail invisible des femmes menace d'augmenter et celles-ci risquent de s'appauvrir et de s'épuiser.

Finalement, selon l'étude que nous avons réalisée auprès des femmes en 2014<sup>15</sup>, l'accessibilité au transport demeure un enjeu important dans notre région. Les femmes sont confrontées à posséder une voiture pour faire leur recherche d'emploi ou se rendre à leur travail faute de transport collectif adéquat entre MRC, à proximité des demeures, sécuritaire et avec des tarifs abordables.

### La santé des femmes

Un accès universel aux soins et services de santé constitue une préoccupation majeure des groupes de femmes de Lanaudière. Pour assurer l'équité, il est important que la population ait accès à un même éventail de services de qualité offert dans la région, à proximité de la résidence des gens, sans égard au revenu. Les réformes, les refontes de services, qui continuent sans fin, ont un impact direct sur les femmes car celles-ci :

---

<sup>14</sup> **Commission des entrepreneurs de la construction**, Bâtir, bulletin Août-septembre 2014, Vol. 44, no4

<sup>15</sup> **TCGFL, TPDSL**, Étude auprès des femmes sur l'état de situation du transport collectif et adapté dans la région de Lanaudière, 2014

- apportent encore assistance à leurs proches lorsque ceux-ci sont malades ou en perte d'autonomie;
- consultent plus souvent des spécialistes de la santé que les hommes en raison de leur système reproductif, des maternités et parce qu'elles vivent plus longtemps qu'eux; Dans Lanaudière, l'espérance de vie des femmes atteint 81,5 ans, soit 5,3 ans de plus que celle des hommes de la région.<sup>16</sup> De plus, dans notre région, 16 000 Lanaudois n'ont pas de médecin de famille et selon l'Institut de la statistique-2007, nous sommes la région la plus pauvre en terme d'omnipraticiens.
- ont une capacité inférieure de payer à celle des hommes à cause de leur revenu.
- absorbent donc la plus grande part des hausses de tarification des services qu'elles doivent déboursier comme utilisatrices.

De plus, l'instauration d'obligation de paiement de services de santé appauvrit les femmes, leur famille et les personnes marginalisées et à faible revenu. À cette détérioration, se développe un réseau de santé à deux vitesses qui siphonne le peu de ressources spécialisées disponibles dans notre région.

Les déterminants de la santé sont aussi un enjeu qui a des répercussions sur la santé des femmes. Par exemple, dans Lanaudière la proportion des dépenses pour les femmes, liée au logement est particulièrement élevée (34,3 % des ménages dirigés par une femme consacrent plus de 25 % de leur revenu au logement comparativement à 21,9 % des ménages qui ont un chef de famille masculin<sup>17</sup>), ce qui peut causer un stress supplémentaire et des coupures au niveau de l'alimentation. Il en demeure que l'offre de logements subventionnés est insuffisante, et le délai d'attente est long avant d'en obtenir un. « En 2011, les familles qui désiraient bénéficier d'un logement à loyer modique devaient attendre un peu moins de quatre ans (46,7 mois) dans l'ensemble du Québec ». <sup>18</sup>

Par ailleurs, la violence faite aux femmes demeure dramatique dans notre région. Les femmes sont près de 4 fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes de violence conjugale et chez les 18 ans et moins, les filles sont 4 fois plus susceptibles que les garçons d'être victimes d'agressions sexuelles.<sup>19</sup>

---

<sup>16</sup> **Conseil du statut de la femme**, Fiche socio-économique, 2012

<sup>17</sup> Idem

<sup>18</sup> **Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion**, Avis sur la mesure d'exclusion sociale associée à la pauvreté, 2015, p. 14.

<sup>19</sup> **Conseil du statut de la femme**, Fiche socio-économique, 2012

## COMMENTAIRES AU NIVEAU DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

### Le Secrétariat à la condition féminine

À notre avis, le mandat du Secrétariat à la condition féminine (SCF) demeure nécessaire pour la mise en œuvre dans toutes les régions de la politique gouvernementale. Cependant, nous avons observé au cours des dernières années :

- Un refus du SCF d'intervenir auprès de la ministre et du gouvernement pour signaler les politiques et programmes qui constituaient des reculs pour les femmes ou qui ne tenaient pas compte des impacts sur les femmes prétextant que ce n'était pas dans son mandat.
- Une tendance à défendre la mise en œuvre des politiques gouvernementales même si celles-ci s'attaquent aux droits des femmes.

Nous nous questionnons sur le pouvoir du SCF. En fait, on ne sent pas l'appui du SCF en région pour défendre les conditions de vie des femmes. D'ailleurs au fil des ans, nous avons constaté que les liens du SCF avaient nettement diminués avec les groupes de femmes. Les répondantEs en Égalité ont favorisé de travailler avec les partenaires régionaux et non avec les intervenantes des groupes de femmes. Pour nous, c'est un recul par rapport à la collaboration avec les groupes de femmes et un refus de reconnaître leur expertise.

De plus, plusieurs des personnes qui détenaient une compétence certaine en matière de condition féminine et d'analyse féministe ne travaillent plus au SCF. Elles ont été remplacées par des personnes peu formées aux enjeux en matière d'égalité pour les femmes ou par des personnes dont la principale compétence est d'ordre administratif.

C'est pourquoi, les groupes de femmes de la région se demandent s'il ne serait pas mieux que le gouvernement du Québec nomme une ministre en titre de la condition féminine. Rappelons que depuis 1973, peu importe l'allégeance politique, le gouvernement a toujours manifesté une grande préoccupation pour le dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes. Avec les agissements du SCF, le gouvernement du Québec envoie comme message que la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes ne fait pas partie des priorités gouvernementales. Il importe que le gouvernement remédie à la situation.

### Le Conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme est une autre structure où le mandat d'effectuer des recherches tant au plan national que régional et de produire des avis est essentiel pour l'avancement de l'égalité. Le fait de ne plus avoir de ressource dans la région nuit

considérablement au travail des groupes de femmes. Par le fait que les portraits statistiques locaux et régionaux ne sont plus disponibles, il est difficile de suivre les données sexuées et d'intervenir rapidement. De plus, cette ressource bien au fait de la réalité et des besoins des femmes du territoire régional collaborait avec les groupes de femmes à des analyses féministes et à des projets en matière d'égalité pour les femmes.

### La politique en matière d'égalité

Une politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est un levier incontournable pour les groupes de femmes en région. Mais encore faut-il que celle-ci ait des orientations claires et des engagements de tous les ministères, organismes et partenaires gouvernementaux à participer à ce projet essentiel et collectif. Néanmoins, tant que des actions précises, des moyens concrets, ainsi que des méthodes d'évaluation claires ne seront pas rattachés à chacune des orientations, cela peut rester des vœux pieux et des grands principes. De plus, l'actualisation de cette politique nécessite la mise en œuvre d'un plan d'action incluant des mesures concrètes et vérifiables et ce, accompagné d'un budget financier substantiel.

Actuellement, avec le démantèlement des structures régionales et l'abolition des ententes spécifiques on assiste à une perte d'intérêt des ministères, organismes et partenaires gouvernementaux vis-à-vis les inégalités vécues par les femmes. Il n'y a plus de personne responsable de la condition féminine dans les instances décisionnelles et ainsi plus d'appui pour appliquer la politique en matière de condition féminine.

Si la politique gouvernementale en matière d'égalité est si difficile à appliquer, il serait pertinent d'explorer l'adoption d'une loi cadre exprimant clairement par le gouvernement du Québec que la question des droits des femmes est une politique publique réglementée à part entière.

## COMMENTAIRES SUR LE FINANCEMENT

### Programme de soutien aux initiatives de partenariat

L'adoption de la loi 28 a complètement déstructuré les concertations régionales détruisant du même coup le travail de mobilisation des communautés régionales en faveur de l'égalité pour les femmes et les investissements financiers dans les ententes spécifiques. Même si la formule était complexe et n'a pas toujours été facile dans notre région, il en demeure que des actions concrètes et concluantes pour les femmes se sont réalisées entre 2008 et 2015. Les ententes obligeaient les ministères et les partenaires de travailler ensemble et de s'attaquer aux obstacles qui empêchent la pleine réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Comme vous le savez, afin de limiter les impacts de cette déstructuration sur l'égalité pour les femmes en région, les Tables régionales de groupes de femmes et son Réseau ont proposé à la ministre responsable de la condition féminine d'utiliser le *Programme de soutien aux initiatives de partenariat* pour diriger les sommes consacrées aux ententes en matière d'égalité vers les Tables régionales de groupes de femmes. Ce soutien leur aurait apporté un soutien financier dont elles ont grandement besoin et il aurait contribué, par le fait même, à la reconnaissance de notre expertise en matière d'égalité pour les femmes. Nous sommes déçues que la ministre n'ait pas répondu positivement à cette demande et qu'elle ait lancé un appel de projet adressé à l'ensemble des organisations de la région en favorisant les MRC.

À cet effet, la TCGFL est très inquiète sur l'utilisation de ces fonds publics pour réaliser des actions structurantes pour les femmes. Il y a des risques de saupoudrage au lieu de consolider les efforts des groupes comme les Tables régionales de groupes de femmes déjà investis depuis plus de vingt-cinq ans pour favoriser l'égalité des femmes en région.

### Accord de collaboration avec les Tables régionales

Cet accord en vigueur depuis 2008 permet à notre Table régionale une somme de 20 000 \$ annuellement pour le développement de partenariat en région en matière d'égalité pour les femmes. Cet accord prend fin en mars 2016 et aucun signal en provenance de la ministre et du SCF ne nous permet de croire qu'il sera reconduit.

Depuis les sept dernières années, ce financement nous a permis de renforcer notre expertise en condition féminine et d'augmenter nos représentations ainsi que nos collaborations avec les ministères, les organismes et les partenaires gouvernementaux.

## RECOMMANDATIONS DE LA TCGFL

Les préoccupations lanaudoises soulevées par les groupes de femmes ont permis d'élaborer des recommandations qui permettraient au Secrétariat à la condition féminine (SCF) de s'attaquer réellement aux inégalités persistantes que vivent les québécoises et qui permettraient d'améliorer les conditions de vie des femmes de notre région.

### Au niveau de l'éducation

**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** pour enrayer le décrochage scolaire en

- augmentant les services gratuits concrets, ajouter des ressources et aides financières aux élèves;
- favorisant des mesures locales et différenciées gérées par l'école à partir d'une enveloppe financière généreuse.

**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** afin d'accentuer la mise en place de mesures de sensibilisation contre les stéréotypes qui poussent les jeunes filles à s'exclure elles-mêmes d'emplois offrant de bonnes perspectives d'avenir. Que soient aussi prévues de nouvelles mesures visant leur intégration dans les milieux traditionnellement masculins.

**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** afin de s'assurer que la formation initiale et continue des professeures et des professeurs ainsi que des conseillères et des conseillers d'orientation suscite une réflexion et une remise en question des professions et des rôles attribués traditionnellement aux femmes et aux hommes afin de fournir aux élèves une information scolaire et professionnelle non stéréotypée.

### Au niveau de l'autonomie et de la sécurité économique des femmes

**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** pour hausser dans l'immédiat le salaire minimum à 13,37\$ de l'heure et sa révision annuelle afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté, tel que revendiqué par le Collectif pour un Québec sans pauvreté en 2015.



**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** pour hausser les protections publiques pour assurer à toute la population un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année), tel que revendiqué par le Collectif pour un Québec sans pauvreté en 2013.

**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** pour mettre en place des actions qui encourageront les femmes plus éloignées du marché du travail, ou qui font face à des obstacles encore plus grands, à intégrer et à se maintenir en emploi (reconnaissance des diplômes, plan d'actions concertées pour l'accès à l'égalité visant la parité pour les femmes de tous les groupes cibles, accès aux mesures d'employabilité et de formation offertes par Emploi-Québec et adaptation de celles-ci, etc).

**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** pour exiger que toutes les entreprises en métiers traditionnellement masculins embauchent plus de femmes, adaptent des mesures visant à assainir les milieux de travail, à les rendre sécuritaire et inclusifs en tout respect des femmes, forment les employeurs et syndicats à la gestion de la mixité au sein des équipes de travail.

**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** pour modifier la loi sur les normes du travail permettant de mettre en place de meilleures protections des travailleuses précaires et à temps partiel, tel que recommandé par la Coalition Conciliation-Travail-Famille-Études.

**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** pour mettre en place une loi cadre de CTFE, tel que recommandé par la Coalition CTFE. Une sensibilisation et une exigence auprès des employeurs seraient demandées pour revoir l'organisation du travail et adopter des mesures concrètes de conciliation-travail-famille-études afin de s'adapter aux nouvelles réalités des travailleuses et des parents.

**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministère des Transports** pour augmenter ou mettre en place des circuits de transport accessibles, sécuritaires et peu coûteux facilitant l'accès au travail ou aux études spécifiquement hors des grands centres urbains.

#### Au niveau de la santé des femmes

**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux** pour assurer le renouvellement du plan d'action en santé des femmes incluant des services qui répondront adéquatement aux besoins spécifiques des femmes, indépendamment de leur réalité et de leur particularité culturelle, de leur limitation fonctionnelle, de leur âge, de leur orientation sexuelle et de leur milieu de vie, et que ce dernier se concrétise par des plans d'action régionaux.

**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux** pour que les lois québécoises en matière de santé et de services sociaux s'inspirent des principes de gestion publique, d'intégralité, d'universalité, de transférabilité et d'accessibilité inscrits dans la Loi canadienne sur la santé.

**Nous demandons au SCF de travailler avec le ministère de la Santé et des Services Sociaux** pour avoir accès à des soins de santé gratuits de façon globale (médecin, dentiste, optométriste).

**Nous demandons au SCF de travailler avec la Société d'habitation du Québec** pour augmenter le nombre de logements sociaux abordables pour les femmes, spécifiquement hors des grands centres urbains.

#### Au niveau de la structure organisationnelle

**Nous demandons au gouvernement du Québec** d'adopter une loi-cadre visant à atteindre l'égalité pour les femmes. Cette loi-cadre devra s'appliquer tant au secteur privé qu'aux secteurs public, parapublic et péripublic, et ainsi couvrir l'ensemble des personnes visées. Cette loi-cadre doit obliger tous les milieux à réaliser une démarche qui va permettre d'intégrer la prise en compte des besoins en matière d'égalité pour les femmes. Cette démarche va ainsi pouvoir donner des réponses concrètes aux diverses problématiques soulevées.

Cette loi-cadre doit instituer les éléments suivants :

- Une politique gouvernementale et un plan d'action pour l'égalité pour les femmes.
- Le maintien du mandat du Secrétariat à la condition féminine et la bonification des ressources humaines attirées pour les régions.
- Le maintien du mandat du Conseil du statut de la femme et la bonification des ressources humaines attirées pour les régions.
- Du financement adéquat pour mettre en œuvre le plan d'action pour l'égalité pour les femmes.
- Le dépôt d'un bilan de l'état de situations des actions pour l'égalité pour les femmes.

**Nous demandons au gouvernement du Québec** de nommer une ministre de la condition féminine afin de démontrer que l'État se porte garant des droits à l'égalité des femmes et s'engage activement à cet égard.

Au niveau du financement

**Nous demandons à la ministre responsable de la condition féminine** que l'*Accord de collaboration en développement de partenariat en région*, conclu entre le SCF d'une part et les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau d'autre part, soit maintenu et que son budget soit augmenté.

**Nous demandons au Secrétariat à la condition féminine** de revoir son *Programme de Partenariat aux initiatives locales et régionales* favorisant la réalisation d'actions structurantes pour les femmes et réalisées par les Tables régionales de concertation de groupes de femmes.

Au niveau de l'analyse différenciée selon les sexes

**Nous demandons au SCF** d'être un leader dans l'application systématique au sein de tout l'appareil gouvernemental au niveau national, régional et local, de l'approche fondée sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans l'élaboration de toutes ses Lois, politiques, programmes et projets d'évaluation, par la mise en place de données statistiques sexuées ainsi que par l'allocation des ressources nécessaires.

## MEMBRES DE LA TCGFL

Les membres réguliers :	Les membres alliés :
<p>Avec des elles;</p> <p>Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel - Coup de cœur;</p> <p>Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel- La Chrysalide</p> <p>Centre Arc-en-ci-elle;</p> <p>Centre Au cœur des femmes;</p> <p>Centre de FAM des Moulins;</p> <p>Centre de femmes Montcalm;</p> <p>Centre de femmes Marie-Dupuis;</p> <p>Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière;</p> <p>Centre Lanaudière d'emploi pour femmes;</p> <p>Femmessor Lanaudière;</p> <p>Inter-femmes;</p> <p>Maison d'accueil la Traverse;</p> <p>Maison Pauline Bonin;</p> <p>Regard en elle;</p> <p>Regroup'Elles.</p>	<p>Comité condition féminine du Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière;</p> <p>Comité condition féminine du Syndicat des employéEs du CSSSNL-CSN;</p> <p>Comité condition féminine du Syndicat de l'Enseignement Lanaudière;</p> <p>Comité de la condition des femmes de l'Association des retraitéEs des enseignantEs du Québec dans Lanaudière, secteur des Samares;</p> <p>Comité de la condition féminine du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep régional de Lanaudière à Joliette;</p> <p>Comité femmes du Comité régional de l'éducation et du développement international de Lanaudière.</p>